



SOMMAIRE

1. Date limite semis : tournesol, maïs, soja
2. Désherbage dès que possible
3. Test désherbage mécanique luzerne
4. Herbe en abondance mais peu accessible

AGENDA

Tour de Plaine

23 mai 9h30 chez E. Woronoff à Brie (02) : retour sur 40 ans d'agriculture biologique

23 mai 14h chez Régis Marien à Cauchy-à-la-Tour (62) : Farmdroïd

26 mai 14h chez Benoit Moreel (59) à Vieux Berquin – élevage

2 juin à 14h chez Hubert Deparis à Escarmain (59) : agroforesterie et cultures

Clin d'œil météo

« A la Saint-Yves (19 mai) le beau temps arrive. »

OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Date limite semis : tournesol, maïs, soja

Les conditions climatiques des 10 derniers jours ont momentanément stoppé les travaux en plaine avec 60 à 100 mm par endroit ! Les cultures déjà semées n'ont généralement pas pu être désherbées à l'aveugle. De plus, les températures fraîches n'ont pas permis une croissance rapide des tournesols, maïs et soja. Les dégâts d'oiseaux et de parasitismes souterrains (limaces, blaniules) sont par endroit importants. Pour vérifier l'état d'avancement de vos levées, il est essentiel de repérer quelques placettes par des jalons pour effectuer des comptages aux mêmes endroits. Les levées sont toujours en cours.

Maïs : en deçà de 60 000 pieds/ha répartis de façon non homogène, un resemis s'avère souvent nécessaire, surtout si le salissement est important. Une date de semis plus tardive (fin mai) est moins pénalisante pour un maïs grain qui pourra être récolté plus tardivement, avec des taux d'humidité élevés.

Tournesols : Le peuplement minimum permettant de garder la culture en place se situe entre 30 et 35 000 pieds/ha si la répartition est homogène. A l'inverse du maïs, un semis tardif risque de compromettre la récolte.

Terres Inovia nous indique les dates de récolte potentielle avec un semis le 10/05 en fonction de la localisation géographique :

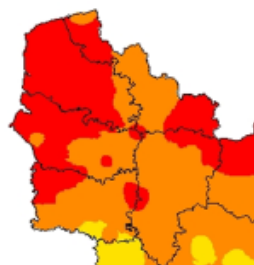
Date de récolte pour un semis au 10/05

Données fréquentielles sur 10 ans (2013-2022)

Somme de t°C entre semis et maturité
(1570 t°C/jours base 6)
Prévision = Somme T° + 7 jours

Terres
Inovia
l'agronomie en mouvement

- Avant le 15/08
- 15/08 – 31/08
- 01/09 – 15/09
- 16/09 – 30/09
- 01/10 – 15/10
- Après le 16/10







Il semble donc prudent de remplacer les semis de tournesols par des semis de maïs ou de sarrasin au-delà du 20/05 quand cela est possible. La même prudence est de mise pour les semis de soja, pour laquelle une récolte tardive est souvent délicate.

Sarrasin : Jusqu'au 20-25 mai, nous sommes encore dans les dates qui permettent de récolter un sarrasin en septembre. Le fauchage-andainage est indispensable pour assurer la récolte. Rapprochez-vous de votre collecteur pour vous assurer du débouché.

2. Désherbage dès que possible, rappel des premiers stades d'intervention

La météo pluvieuse de ces dernières semaines a compliqué les travaux des champs et a restreint considérablement les chances d'intervention en désherbage mécanique. Les parcelles semées tant bien que mal en lin, betterave, tournesol et parfois maïs, se sont salis. Les jours qui arrivent offrent de belles perspectives pour le désherbage mécanique. Il faut y aller ! Pour ce faire, voici un rappel des premiers stades d'intervention sur les différentes cultures.

	Lin	Betterave	Tournesol	Maïs
1 ^{er} stade d'intervention	1 à 3 cm au-dessus des cotylédons 	2 feuilles vraies 	Etalement complet des cotylédons 	Stade cigare (1 ^{ere} feuille enroulée) 
Outil à utiliser et réglages	Herse étrille à câbles : 2-3 km/h – agressivité moyenne Houe rotative : 13 km/h	<i>Cotylédons : binage avec protège plant !</i> Herse étrille à câbles : 3 km/h – agressivité faible	Houe rotative : 10-15 km/h Herse étrille à partir de 1 ^{ère} paire de feuilles étalées : 3 à 6 km/h	Houe rotative : 6 à 8 km/h Herse étrille à câbles : 2-3 km/h

Sur lin, en 2022, un désherbage à la **herse étrille a été réalisé au stade cotylédons-1^{ères} feuilles du lin**. Les adventices présentes étaient également au stade cotylédons. Sur la vidéo proposée, vous pourrez voir les interventions réalisées et les premières observations : <https://youtu.be/wksZxC-HPM4>
La réussite du désherbage du lin se joue avant 8 cm. Soyez attentifs et réactifs.

Une fois le premier désherbage réalisé, surveillez et revenez dès que possible pour le second passage !

Mégane PERCHE-GUILLAUME

INFORMATIONS

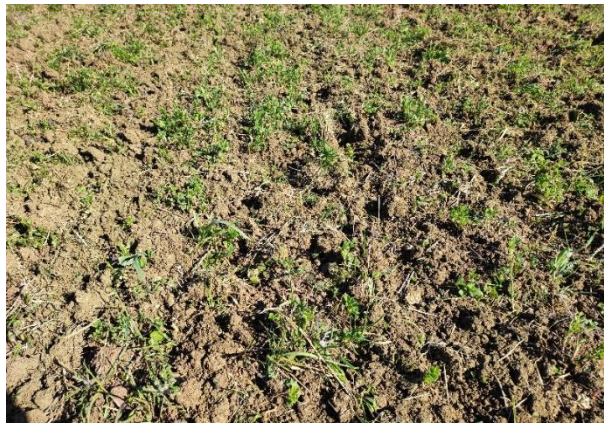
3. Test de désherbage mécanique sur luzerne, quelle efficacité ?

Le mois de février a été particulièrement propice pour intervenir pendant le repose végétatif de la luzerne. A Gancourt Saint-Etienne (76), Thomas Pollet a choisi les moyens les plus efficaces dont il disposait pour détruire les graminées présentes dans une luzernière de 3 ans, la **herse rotative travaillant à 5 cm de profondeur !**

Le passage de la herse rotative est intervenu mi-février. Dans un contexte de sol sec, l'efficacité de l'outil paraît très intéressante. Les photos ci-dessous prises le 27 février, montrent la bande non travaillée avec de part et d'autre, les passages de herse rotative. A cette date, on observe sur la zone travaillée à la rotative, la luzerne qui repart progressivement.



Vue d'ensemble de la parcelle avec au centre la bande non travaillée



Vue sur la partie travaillée à la herse rotative

Mi-mai, l'agriculteur s'apprête à réaliser la 1^{ère} coupe de luzerne, nous revenons pour apprécier les effets du désherbage de mi-février sur la première coupe.



Vue d'ensemble de la parcelle avec au centre la bande non travaillée



Vue sur la partie travaillée à la herse rotative

A l'approche de la fauche, nous faisons le constat de différence moins importantes entre les parties désherbées mécaniquement ou non. Voici, les résultats des pesées réalisées en parcelle :

	Rdt en MS (T / ha)	Proportion de luzerne	Proportion de graminées
Partie herse rotative	3.2	51 %	49 %
Partie non désherbée	2.6	46.4 %	53.6 %

Conclusion, les deux derniers « mois humides ont été favorables aux graminées limitant l'efficacité du désherbage à la herse rotative en février. Sur une parcelle fortement envahie par les graminées, la proportion de luzerne est faible. Le désherbage à la herse rotative a permis de récupérer qu'une part limitée de luzerne. Il sera intéressant d'observer l'évolution de la parcelle sur la prochaine coupe.

Gilles SALITOT et Pierre LE FUR

4. De l'herbe en abondance mais peu accessible

Malgré un démarrage difficile au printemps, la pousse de l'herbe à atteint une valeur de 80 kg/MS/j en moyenne sur la région. La valorisation de l'herbe reste complexe à cause d'une pluviométrie élevée. C'est notamment le cas dans l'Avesnois, la Thiérache, le Pays de Bray et dans quelques prairies humides de la région.

Ces conditions climatiques ont obligé certains éleveurs à rentrer leurs animaux en bâtiment. Le nombre de parcelles accessibles est réduit mais la pousse de l'herbe permet un retour rapide sur les parcelles portantes. Les températures sont encore fraîches et les écarts quotidiens importants entraînent des risques pour les animaux consommant une herbe riche. Il faut rester vigilant sur la complémentation en magnésie et en fourrage sec pour éviter les tétanies d'herbage.

Par ailleurs, dans le Boulonnais et le sud de l'Aisne, le pâturage est plus facile et les récoltes précoces continuent d'être réalisées. Dans les prairies de fauches, nous observons des fétuques épiées, des ronds de vulpins couchés, des vesces et des renoncules qui fleurissent. Il faut profiter des prochains jours qui s'annoncent propices à la fauche.



Margaux ANSEL

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME megane.guillaume@npdc.chambagri.fr (59-62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

